

## SYNTHESE DES ECHEANCES 2023

Dates	Application	Niveau	Champs d'application	Commentaires
01/01/2023	NT	49R07	M et N	Concerne les moteurs à allumage commandé ou bi-carburants et les véhicules équipés de ces moteurs.
01/01/2023	NT	595/2009 582/2011	M et N	Concerne les moteurs à allumage commandé, les moteurs à double carburant (dual-fuel) de type 1A et les moteurs à double carburant (dual-fuel) de type 1B (en mode double carburant) et les véhicules équipés de ces moteurs.
01/09/2023	NT	53R03	L3	Commande permettant automatiquement de passer des feux diurne aux projecteurs lorsque l'intensité lumineuse des feux diurnes dépassent 700 cd
01/01/2023	TT	2022/195	M, N et O	Nouvelle trame du certificat de conformité (modifie le règlement 2020/683)
01/09/2023	TT*	74R02	L1	TT* sauf si les véhicules sont non concernés par les modifications apportées par la série 2 d'amendements. Les dispositions applicables en réception communautaire sont reprises par le règlement 168/2013 et ses règlements délégués.
01/09/2023	TT*	78R05	L	TT* sauf si les véhicules sont non concernés par les modifications apportées par la série 5 d'amendements. Les dispositions applicables en réception communautaire sont reprises par le règlement 168/2013 et ses règlements délégués.
01/01/2023	TT	2022/1379	N2 et N3 (voir article 2 du règlement 2019/1242)	Annexe Xbis modifiée relative aux essais de conformité
01/01/2023	NT	86R02	T, R et S	Eclairage latéral véhicules > 4,6m, dispositifs réfléchissant des véhicules R et S. Les dispositions applicables en réception communautaire sont reprises par le règlement 167/2013 et ses règlements délégués.
01/09/2023	NT	12R05	M1 et N1 (<1500 kg MMTA)	Nouvelles dispositions pour les véhicules avec une chaîne de traction électrique.
01/09/2023	NT	94R04	M1 et N1 (<2500 kg MMTA)	Sécurité électrique en cas de choc
01/09/2023	NT	95R05	M1 et N1	Sécurité électrique en cas de choc
30/04/2023	TT	117R00	Pneumatiques de classe C3	Les pneumatiques de la classe C3 doivent être conformes aux prescriptions relatives à la résistance au roulement de la phase 2.
01/07/2023	TT	51R03	N2	Application de la phase 2.
01/07/2023	TT	540/2014	N2	Application de la phase 2.
01/09/2023	NT	125R02	M1	Affichage tête haute.
01/09/2023	NT	135R02	M1 et N1 (voir champ d'application)	Sécurité électrique en cas de choc
01/09/2023	NT	137R02	M1 et N1	Sécurité électrique en cas de choc

Dates	Application	Niveau	Champs d'application	Commentaires
01/09/2023	NT	67R04	M et N	Etiquetage extérieur des véhicules de catégories N2 et N3 afin de les identifier pour les services de secours.
01/09/2023	NT	79R04	M, N et O	
01/09/2023	NT	100R03	M et N	Dispositions supplémentaires concernant l'emballage thermique
01/09/2023	NT	107R09	M2 et M3	Amélioration des conditions d'évacuation et consignes de sécurité pour les passagers
01/09/2023	NT	110R05	M et N	Etiquetage extérieur des véhicules de catégories N2 et N3 afin de les identifier pour les services de secours.
01/09/2023	NT*	118R04	M2 et M3, classe II et III	Prise en compte des adhésifs (colles) pour les essais.
01/09/2023	NT	157R01	M et N	Extension de la plage de vitesse et possibilité d'effectuer des manœuvre de changement de voie
01/09/2023	NT	2022/XXXX/EA	M, N1 et N2	Application Euro 6e (WLTP ACT3)

## SYNTHESE DES ECHEANCES 2024

Dates	Application	Niveau	Champs d'application	Commentaires
01/01/2024	TT	2022/1362	O3 et O4	VECTO remorques. le règlement ne s'applique pas : a) aux véhicules qui n'ont pas une carrosserie en forme de boîte telle que définie à l'article 2, point 2); b) aux véhicules ayant une masse maximale techniquement admissible inférieure à 8 000kg; c) aux véhicules à plus de trois essieux; d) aux remorques de liaison à timon et des semi-remorques bi-train; e) aux dollys; f) aux véhicules dépassant les dimensions maximales autorisées fixées à l'annexe XIII, section E, du règlement d'exécution (UE) 2021/535 de la Commission(5); g) aux véhicules équipés d'essieux moteurs.
01/01/2024	TT	2022/1379	N2>5000 kg, N3 moteur Dual Fuel, ZE-HDV, HE-HDV, avec moteur à récupération de chaleur et M3 incomplet >7500 kg	VECTO : extensions à d'autres catégories de véhicules.
01/01/2024	TT	595/2009 582/2011	M et N	Concerne les moteurs à allumage commandé, les moteurs à double carburant (dual-fuel) de type 1A et les moteurs à double carburant (dual-fuel) de type 1B (en mode double carburant) et les véhicules équipés de ces moteurs.
07/07/2024	TT	114R00	Entités techniques	Application GSR2. Coussins gonflables de deuxième monte
01/01/2024	TT	2022/1177	M, N et O	Nouvelles informations sur le certificat de conformité (modifie le règlement 2020/683)
01/09/2024	TT	117R02 complément 13	Pneumatiques	Essais sur sols mouillés, essais sur la neige
07/07/2024	NT*	117R03	Pneumatiques de classe C1	Adhérence sur sol mouillé. NT* Dérogation jusqu'au 01/09/2024 pour ne pas tenir compte des évolutions du complément 12 de la série 2.
07/07/2024	TT	124R00	Composants	Application GSR2. Roues de remplacement
01/09/2024	TT*	125R02	M1	Affichage tête haute. TT* sauf si les véhicules sont non concernés par les modifications apportées par la série 2 d'amendements.

Dates	Application	Niveau	Champs d'application	Commentaires
07/07/2024	TT	126R00	Entités techniques	Application GSR2. Systèmes de cloisonnement
07/07/2024	NT	127R03	M1 et N1	Choc tête étendu
01/09/2024	TT	129R03	entités techniques et composants	Application GSR2. Sièges enfants I-Size. 129R dans sa version originale possible pour les sièges intégrés au véhicules.
01/07/2024	NT	51R03	M1, M2 et N1	Application de la phase 3.
01/07/2024	NT	540/2014	M1, M2 et N1	Application de la phase 3.
07/07/2024	TT	135R01	M1 et N1	Application GSR2. Choc latéral contre un poteau
07/07/2024	TT	137R01	M1 et N1	Application GSR2. Choc frontal sur toute la largeur
01/07/2024	TT	2022/1379	N2 compris entre 5000 kg et 7500 kg	VECTO : extensions à d'autres catégories de véhicules.
07/07/2024	TT	48R07	M et N	Application GSR2. Signal d'arrêt d'urgence
07/07/2024	TT	151R00	N2, N3 et M2, M3 et Entités techniques	Application GSR2. Système d'information concernant les angles morts
07/07/2024	TT	152R00	M1 et N1	Application GSR2. Système avancé de freinage d'urgence sur les véhicules légers
07/07/2024	TT	153R00	M1 et N1	Application GSR2. Choc à l'arrière
07/07/2024	TT	155R00	M et N et Entités techniques, Composants	Application GSR2. Protection du véhicule contre les cyberattaques
07/07/2024	TT	156R00		Application GSR2. Mise à jour des logiciels
07/07/2024	TT	157R00	M et N	Application GSR2. ALKS
07/07/2024	TT	158R00	M et N et Entités techniques	Application GSR2. Détection en marche arrière
07/07/2024	TT	159R00	N2, N3 et M2, M3 et Entités techniques	Application GSR2. Avertissement de collision avec piéton ou cycliste
07/07/2024	TT	2022/545	M1 et N1	Application GSR2. Enregistreur de données d'événement
07/07/2024	TT	2021/646	M1 et N1	Application GSR2. Système d'urgence de maintien de trajectoire. Pour les véhicules avec une assistance de direction hydraulique, ils doivent être équipés d'un système d'avertissement de dérive de la trajectoire.
07/07/2024	NT	2021/646	M1 et N1	Application GSR2. Système d'urgence de maintien de trajectoire. Pour les véhicules avec une assistance de direction hydraulique.

Dates	Application	Niveau	Champs d'application	Commentaires
07/07/2024	TT*	48R07	M, N et O	TT* sauf si les véhicules sont non concernés par les modifications apportées par la série 7 d'amendements.
07/07/2024	TT	34R03	M1 et N1	Application GSR2. Choc à l'arrière
07/07/2024	TT	2021/1158	M et N et Entités techniques	Application GSR2. Adaptation intelligente de la vitesse
07/07/2024	TT	2021/1243	M et N	Application GSR2. Facilitation de l'installation d'un éthylomètre antidémarrage
07/07/2024	TT	2021/1341	M et N	Application GSR2. Avertisseur de perte d'attention et de somnolence du conducteur
07/07/2024	NT	en attente du texte	M et N	Application GSR2. Avertisseur avancé de distraction du conducteur
07/07/2024	TT	en attente du texte	N2,N3,M2 et M3	Application GSR2. Circulation en peloton si le dispositif existe.
01/09/2024	TT*	62R01	L1 à L7	Obligation de respecter le règlement 10. *Les dispositions applicables en réception communautaire sont reprises par le règlement 168/2013 et ses règlements délégués.
05/07/2024	TT*	95R04	M1 et N1	TT* sauf si les véhicules sont non concernés par les modifications apportées par la série 4 d'amendements.
07/07/2024	NT	en attente du texte	M1 et N1	Application GSR2. Système avancé de freinage d'urgence pour piétons et cyclistes
07/07/2024	TT	en attente du texte	M et N	Application GSR2. Système de surveillance de la disponibilité du conducteur pour les véhicules automatisés.
07/07/2024	TT	en attente du texte	M et N	Application GSR2. Système de remplacement du contrôle par le conducteur pour les véhicules automatisés.
07/07/2024	TT	en attente du texte	M et N	Application GSR2. Systèmes fournissant au véhicule des informations sur l'état du véhicule et la zone environnante pour les véhicules automatisés.
07/07/2024	TT	en attente du texte	M et N	Application GSR2. Systèmes visant à communiquer des informations sur la sécurité aux autres usagers de la route pour les véhicules automatisés.
07/07/2024	NT	2022/2236	M et N	Application GSR2. Nouvelles prescriptions pour les réceptions petites séries (KS) et pour les réceptions multi-étape pour les véhicules à usage spécial.
31/08/2024	Fin de validité	2018/1832/AP	M, N1 Classe I	Date de fin d'immatriculation
31/08/2024	Fin de validité	2018/1832/AR	N1 Classe III et N2	Date de fin d'immatriculation
01/09/2024	NT	107R10	M2 et M3	Amélioration de la fonction issue de secours des vitres trempées qui peuvent être brisées (vitres de secours et trappes de toit)

Dates	Application	Niveau	Champs d'application	Commentaires
01/09/2024	<b>TT</b>	110R04	M et N	
01/09/2024	<b>TT*</b>	116R01	M et N	Introduction clef intelligente. <b>TT* sauf si les véhicules sont non concernés par les modifications apportées par la série 1 d'amendements.</b>
01/09/2024	<b>TT*</b>	134R01	M et N	<b>TT* sauf si les véhicules sont non concernés par les modifications apportées par la version originale du règlement.</b>
01/09/2024	<b>NT</b>	13R12	M2, M3, N et O	Activation automatique Frein stationnement
01/09/2024	<b>NT</b>	46R05	M et N	Projections extérieures et essais aux chocs des CMS
01/09/2024	<b>NT</b>	48R08	M, N et O	Intensité variable des feux arrières, feux latéraux semi-remorques,...
31/08/2024	<b>Fin de validité</b>	2018/1832/AQ	N1 Classe II	Date de fin d'immatriculation
01/09/2024	<b>TT</b>	2022/XXXX/EA	M, N1 et N2	Application Euro 6e (WLTP ACT3)
07/07/2024	<b>TT</b>	141R01	N et M2, M3, O3 et O4	Application GSR2. Surveillance de la pression des pneumatiques pour véhicules légers et véhicules lourds